



FICHE MÉTHODE

Calculer certaines retenues sur le salaire brut



1. Calculer les retenues pour motif d'absence pour raison personnelle

⇒ Cette absence entraîne une suspension du contrat de travail et a des conséquences sur la rémunération du salarié. Le calcul de l'absence du salarié se fait selon la méthode basée sur le temps réel ou sur des moyennes.

Temps réel	Moyennes
Si un salarié a été absent une journée de 7 heures alors que la durée réelle de travail sur un mois a été de 154 heures sur un salaire mensuel de 1 800 €, alors la retenue sera de :	
$\frac{1\ 800 \times 7}{154} = \mathbf{81,82\ €}$	$\frac{1\ 800 \times 7}{151,67} = \mathbf{83,06\ €}$

Il existe d'autres méthodes basées sur les jours ouvrés ou les jours ouvrables.

Jours ouvrés	Jours ouvrables
Il s'agit de la méthode dite de l'horaire réel mais elle manque de précision dans le cas où le salarié est absent uniquement quelques heures dans une journée. Il convient d'inclure les jours fériés comme travaillés.	
Si un salarié a été absent une journée (le nombre de jours était de 23 jours ouvrés ou 27 jours ouvrables) sur un salaire mensuel de 1 800 €, alors la retenue sera de :	
$\frac{1\ 800 \times 1}{23} = \mathbf{78,26\ €}$	$\frac{1\ 800 \times 1}{27} = \mathbf{66,67\ €}$

2. Calculer les retenues pour motif d'absence pour congés payés

⇒ Cette absence due à la prise de congés payés obéit à deux règles en choisissant la plus favorable :

Règle du maintien	$\frac{1}{10}$ du cumul perçu sur la période de référence
Si un salarié dispose de 30 jours ouvrables de congés payés, avec un salaire annuel de 21 600 € sur la période de référence et a pris 12 jours ouvrables (soit 10 jours ouvrés) sur un mois de 23 jours ouvrés, alors le salaire brut sera de :	
Le salarié perçoit le salaire sans aucune retenue en fonction des droits aux congés	La PME calcule l'indemnité de congés payés égale à $\frac{1}{10}$ du salaire perçu sur la période de référence pour 30 jours ouvrables acquis
Salaire de base 1 800,00 € Retenue pour absence - 782,61 € $\left(1\ 800 \times \frac{10}{23}\right)$	Salaire de base 1 800,00 € Retenue pour absence - 782,61 € $\left(1\ 800 \times \frac{10}{23}\right)$
Indemnité de CP + 782,61 €	Indemnité de CP + 864,00 €
Salaire brut 1 800,00 €	$\left(21\ 600 \times \frac{1}{10} \times \frac{12}{30}\right)$ Salaire brut (plus favorable) 1 881,39 €